



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DES SERVICES
DU CABINET

Montauban, le

Bureau de la représentation de l'Etat
Mél : pref-decorations@tarn-et-garonne.gouv.fr

Dématérialisation des demandes de médaille d'honneur agricole (MHA)

La préfecture du Tarn-et-Garonne a engagé une procédure de simplification active et de dématérialisation des demandes de MHA. Les candidats doivent **impérativement résider** dans le département du Tarn-et-Garonne.

Date d'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif :

La dématérialisation sera effective dès la promotion du 1^{er} janvier 2020 : tous les candidats qui souhaitent déposer une demande de MHA, et qui ne l'auraient pas encore fait, devront déposer leurs demandes en ligne, selon les consignes suivantes.

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectuées par toute personne salariée du secteur agricole et des industries qui s'y rattachent et tirant de cette activité l'essentiel de ses ressources.

Comment déposer une demande de médaille d'honneur en ligne ?

1) Prérequis informatique

Pour la saisie des dossiers depuis internet, les navigateurs supportés sont :

Navigateur	Version minimum
Chrome	50
Firefox	50
Internet Explorer	10
Safari	10

NB : en cas de problème, il vous est possible de contacter le service instructeur de la préfecture du Tarn-et-Garonne par messagerie électronique : pref-decorations@tarn-et-garonne.gouv.fr.

2) Lien de la médaille demandée

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la préfecture du Tarn-et-Garonne (www.tarn-et-garonne.gouv.fr).

Vous trouverez ci-dessous les consignes pour **déposer en ligne** une demande de MHA et joindre les pièces demandées.

Le dépôt des demandes de MHA (réalisé par l'employeur ou le candidat) est accessible en ligne depuis le portail « Demarches Simplifiées », à l'adresse suivante :

<https://demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

Un guide pratique est disponible sur ce site.

Avant de commencer un enregistrement, il est nécessaire de vérifier que le candidat relève bien de la MHA, et de se munir du n° SIRET de l'employeur (n° à 14 chiffres).

3) Connexion au portail *Démarches Simplifiées*.

Après avoir cliqué sur le lien de la médaille d'honneur qui vous concerne, vous devez vous connecter au portail « démarches simplifiées ».

L'écran d'accueil se compose de 2 parties :

La partie gauche
rappelle le nom de la médaille
et résume les conditions d'attribution

La partie droite
permet la connexion

demarches-simplifiées.fr

Vous devez vous connecter ou vous inscrire pour continuer.

Fermer

Médaille d'honneur agricole employeur/salarié

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La médaille d'honneur agricole est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée du secteur agricole et des industries qui s'y rattachent et tirant de cette activité l'essentiel de ses ressources ;

La médaille d'honneur agricole comprend quatre échelons :

- la médaille d'argent, qui est accordée après 20 années de services ;
- la médaille de vermeil, qui est accordée après 30 années de services ;
- la médaille d'or, qui est accordée après 35 années de services ;
- la grande médaille d'or, qui est accordée après 40 années de services.

L'ancienneté s'apprécie à la date de la promotion.

La médaille d'honneur agricole peut être décernée :

- aux salariés, qu'ils soient ou non de nationalité française, travaillant sur le territoire de la République pour des employeurs français ou étrangers ;

Nouveau sur demarches-simplifiées.fr ? (1) [Créer un compte](#)

Connectez-vous

Email (2)

Mot de passe (2)

8 caractères minimum

[Mot de passe oublié ?](#)

Se souvenir de moi

[Se connecter](#)

[S'identifier avec FranceConnect](#) (3)

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

POUR LA PREMIERE CONNEXION,

Vous devez utiliser

- soit créer un compte démarches simplifiées (1)

- soit FranceConnect (3)

Pour les connexions suivantes, vous pourrez utiliser :

- soit vos identifiants si vous avez créé un compte sur démarches simplifiées (2) ;

- soit FranceConnect (3)

4) Saisie du numéro de SIRET de l'employeur

Quelle que soit la médaille d'honneur, c'est **le numéro de SIRET de l'employeur qui authentifie le dépôt du dossier.**

Après la connexion au portail démarches simplifiées, un nouvel écran vous permet :

À gauche,
de vérifier à nouveau la médaille sollicitée et de connaître les conditions d'attributions

Pour lire la totalité du texte, utiliser l'ascenseur de l'écran

The screenshot shows the website interface for 'démarches-simplifiées.fr'. At the top, there is a navigation bar with the site name, 'Dossiers', a search bar, and a user profile icon. A green banner indicates 'Connecté.'. The main content area is split into two columns. The left column features the French national emblem and the text 'Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE'. Below this is the heading 'Médaille d'honneur' followed by a paragraph explaining the award and a list of four levels: silver (20 years), vermeil (30 years), gold (35 years), and grand gold (40 years). The right column is titled 'Identifier votre établissement' and contains a text input field for the 'Numéro SIRET à 14 chiffres' and a blue 'Valider' button. A red rounded rectangle highlights the entire right-hand form area.

A droite,
De saisir le numéro de SIRET de l'employeur puis De valider

5) Vérification des informations et autorisations

Sur l'écran suivant, vous obtenez les informations relatives au numéro de SIRET saisi. **Vous pouvez les vérifier et, en cas d'erreur, vous pouvez changer de SIRET en cliquant sur le bouton de gauche.**

demarches-simplifiees.fr Dossiers

Numéro de dossier

Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.
Ces informations seront jointes à votre dossier.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Siret : 11001401600015
- Forme juridique : Ministère
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Date de création : 01/03/1983
- Effectif organisation : 500 à 999 salariés
- Code effectif : 41
- Numéro TVA intracommunautaire : FR45110014016
- Adresse : MINISTERE DE L INTERIEUR PARIS 8 PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 FRANCE
- Capital social :

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

Pour changer de numéro de Siret

Pour accéder au formulaire en ligne, cliquer sur « Continuer avec ces informations »

Un guide de la démarche est à votre disposition en haut de page du formulaire en ligne.